

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 29 JUIL. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 17 juillet 2019 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Village de Chalets \_ Centre d'hébergement d'urgence ADOMA sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

« **Village de Chalets \_ Centre d'hébergement d'urgence ADOMA** »  
n°67SIS06351.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

### ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **29 JUL. 2019**

Le Préfet du Bas-Rhin et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

  
Nadia IDIRI



## Identification

---

Identifiant	67SIS06351
Nom usuel	Village de Chalets / Centre d'hébergement d'urgence ADOMA
Adresse	1, rue de l'Ain
Lieu-dit	Kommandantenfeld
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	STRASBOURG - 67482
Caractéristiques du SIS	<p>Annexe de RIFF Frères SA, menuiserie, parqueterie. La parcelle NM 142 a été exploitée de 1972 à 1990 par la menuiserie industrielle RIFF ; une partie de cette parcelle a cependant été exploitée par un entrepôt de véhicules de 1974 à 1984 (AUTO GENG) avant d'être récupérée par la société RIFF.</p> <p>Le site a fait l'objet d'un changement d'usage pour la création d'un village d'hébergement d'urgence (association ADOMA). Arrêté préfectoral, accordant un permis de construire au nom de l'Etat, du 3 août 2009.</p> <p>L'annexe de la menuiserie occupait les parcelles NM 142 (anciennement NM 20), appartenant à la ville de Strasbourg et NM 65 à 69 (autre propriétaire). Seule la parcelle NM 142 a été mise à la disposition de l'association ADOMA.</p> <p>Le site rue de l'Ain à Strasbourg était une annexe du site industriel RIFF, spécialisé dans le traitement du bois et situé 8, rue du Doubs à Strasbourg.</p> <p>Régime ICPE : autorisation (rubrique 81 quater 1 A). Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR); La parcelle est entourée, - au nord par un terrain de sport, - à l'est par le canal du Rhône au Rhin séparant le site de la zone industrielle de la Meinau, - au sur par le reste de l'ancienne menuiserie RIFF (occupée par une société de VHU), puis par deux étangs de pêche (à 25 m), - à l'ouest par l'autoroute A35.</p> <p>Le site est implanté sur les alluvions du Rhin, siège d'une nappe phréatique exploitée et en relation avec les eaux de surface. Sa sensibilité est liée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- à la vulnérabilité verticale du réservoir aquifères, via l'infiltration des eaux de surface qui alimenteraient la nappe souterraine en polluants,</li><li>- au réaménagement du site pour des usages résidentiels (hébergement d'urgence et jardins potagers) et tertiaires (bureaux).</li></ul> <p>Les terrains sont référencés sur le plan "vigilance" du règlement graphique du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg présentant les restrictions d'usage à respecter.</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>Un débordement accidentel d'une cuve de pentachlorophénol (antifongique du bois) a été déclaré en 1988 au droit du site. La pollution est chronique pour les autres polluants.</p> <p>Les diagnostics de sols ont mis en évidence l'existence de métaux lourds et de HAP (dont naphtalène) à des concentrations supérieures</p>



aux teneurs maximales du fond géochimique local sur l'ensemble du site de 0 à 2 mètres de profondeur, d'une zone contaminée par des produits de types hydrocarbures et d'une zone contaminée par du tétrachloroéthylène.

D'après les résultats d'analyses, les impacts suivants ont été identifiés dans les sols :

- un impact diffus sur l'ensemble du site en métaux et en HAP totaux ;
- un impact plus localisé en hydrocarbures totaux, également détectés dans les gaz du sol et en tétrachloroéthylène ;
- un impact en dioxines et furanes, caractérisé sur un sondage et au droit des sols superficiels sur deux points ;
- des traces de pentachlorophénols, de polychlorobiphényles et de crésols sont à noter au droit de différents points.

Un impact limité sur les eaux de la nappe en hydrocarbures totaux au droit d'un piézomètre et des traces de tétrachloroéthylène sont détectées dans les échantillons d'eau provenant des trois piézomètres. Le projet de construction a fait l'objet d'un plan de gestion réalisé par le BET ICF ENVIRONNEMENT en juin 2009, incluant des travaux d'excavation d'une partie des terres contaminées par les éléments volatils ou semi-volatils.

Les terres non-conformes aux critères de gestion ont été mises en confinement, sous forme de merlon, dans des géomembranes étanches thermo soudées, en bordure Ouest du site le long de l'autoroute A35. Ces travaux se sont déroulés de septembre à décembre 2009.

## Références aux inventaires

---

### Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

### Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 1049030.0 , 6840176.0 (Lambert 93)

Superficie totale 10023 m<sup>2</sup>

Perimètre total 591 m

### Liste parcellaire cadastral

---

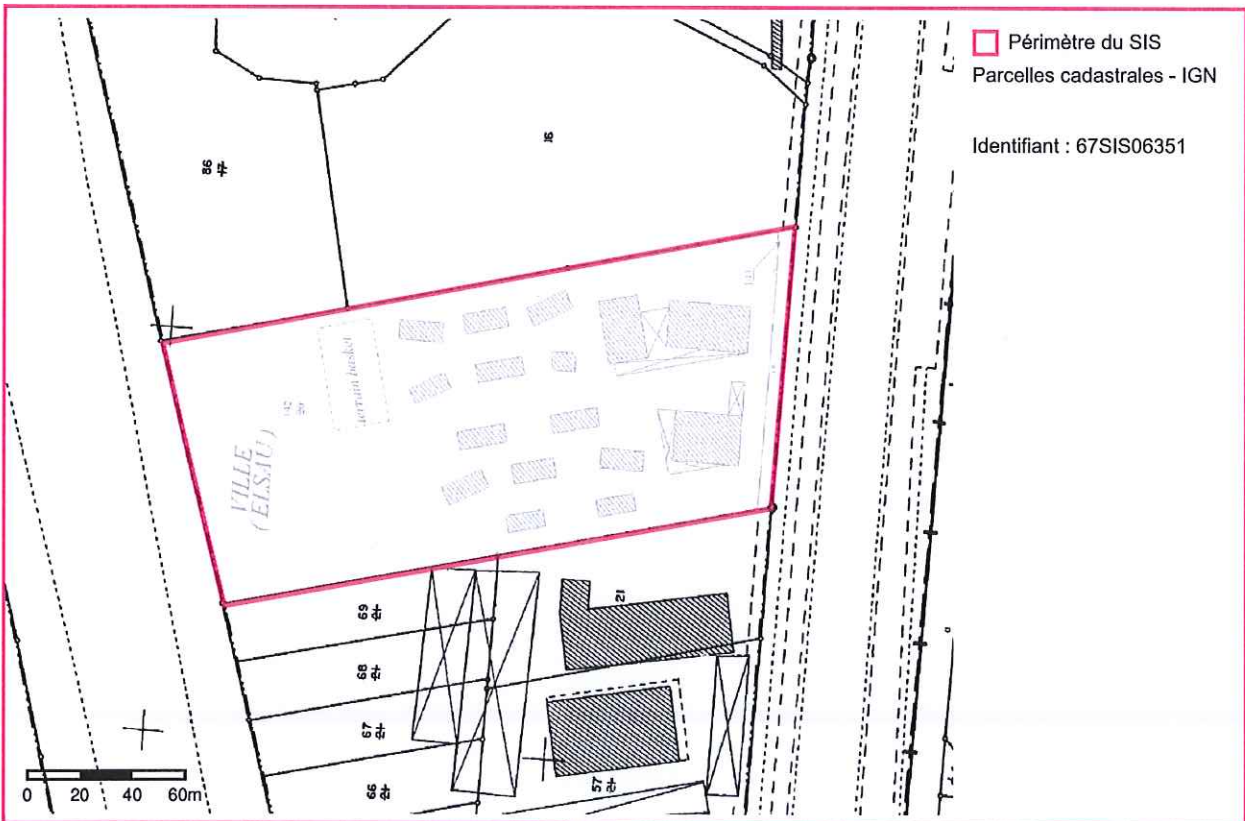
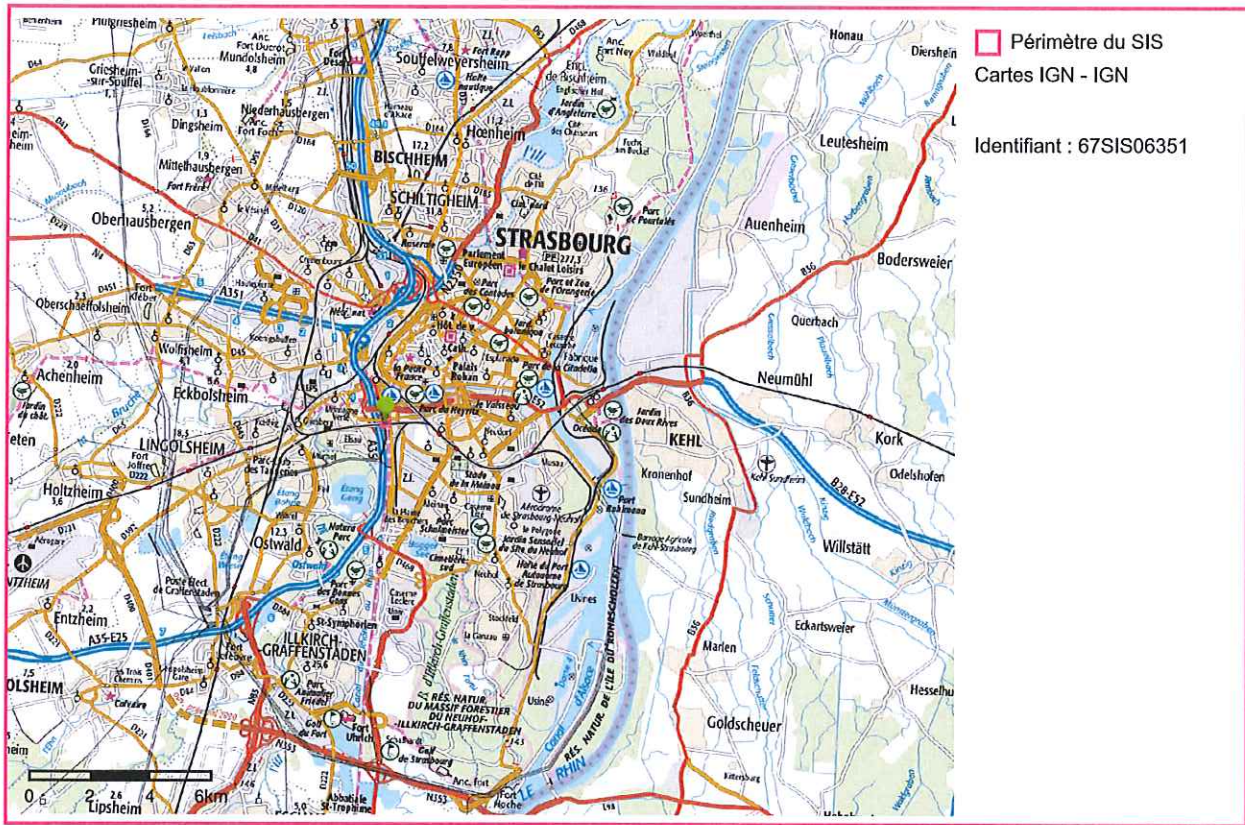
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
STRASBOURG	NM	142	06/12/2017

### Documents

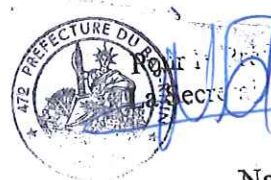
---

# Cartographie



Préfecture du bas-rhin

vu } pour être annexé  
à l'arrêté de ce jour



et par délégation  
Généraliste Adjointe

Nadia IDIRI